

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Lors de la séance tenue le 11 janvier 2021, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

RÈGLEMENT Nº 404-2020 FIXANT LES TAUX DU DROIT DE MUTATION APPLICABLES AUX TRANSFERTS D'IMMEUBLES DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCEDE 500 000 \$

RÈGLEMENT Nº 405-2020 AYANT POUR OBJET LA TARIFICATION DE CERTAINS SERVICES MUNICIPAUX

Toute personne intéressée peut obtenir une copie en écrivant à l'adresse courriel suivante : secretariat@st-felix-de-valois.com, pendant les heures d'ouverture du bureau.

DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, ce quatorzième jour du mois de janvier deux mille vingt et un.

Jeannoé Lamontagne

Directeur général/secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et sur le site Internet de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois, entre 11 h et 13 h, le quatorzième jour du mois de janvier deux mille vingt et un.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce quatorzième jour du mois de janvier deux mille vingt et un.

Jeannoé Lamontagne

Directeur général/secrétaire-trésorier